

**CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION
DE LA CORSE-DU-SUD**

**COMMISSION MEMOIRE
et Comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération**

**PROCES-VERBAL - RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025**

(28 pages dont 1 annexe)

A Ajaccio, le mardi 25 mars 2025 à 9 heures 30, dans la salle de réunion du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG), avenue Colonel Colonna d'Ornano, s'est réunie la Commission mémoire siégeant au sein du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation.

Lors de l'étude des points n° 6.1 et n° 6.2 de l'ordre du jour le Comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération s'est intégralement substitué à la Commission susmentionnée.

Cette séance qui était placée sous la présidence de M. Mathieu Casanova, 1^{er} vice-président du Conseil en remplacement de M. Raoul Pioli, président de commission empêché, s'est déroulée en présence de Mme Martine Vignocchi, cheffe du bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle (BRECI) au sein du Cabinet du préfet, représentant M. le préfet.

M. Jacques Vergellati, directeur départemental de l'ONACVG, animait la réunion et assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de Mme Angélica Catellaggi, référente régionale mémoire de l'ONACVG pour la Corse et de M. Christian Campinchi, adjoint au directeur.

Membres de la Commission Mémoire présents ou représentés :

M. Christian Bacci, conseiller municipal représentant le maire d'Ajaccio accompagné de M. Anthony Giannerini, du service du protocole ; M. le Général de brigade Gonzague-Arnaud Prouvost, cdt la région de gendarmerie de Corse et le groupement de gendarmerie 2A accompagné de Mme la Chef d'escadron Catherine Pennequin, chef de Cabinet ; M. le Capitaine de Vaisseau Régis de Cacqueray-Valmenier, cdt la marine en Corse et DMD2A ; M. l'inspecteur d'académie Dominique Poggioli, DASEN2A ;

MM. Jean-Noël Aiqui ; Mathieu Casanova ; Albert Defranchi ; André Flori ; Jean-Claude Gambino ; Gaston Leroux-Lenci ; Jean-Antoine Nicolai ; Dominique Pompa.

Soit 12 membres /20

Membres de la Commission Mémoire convoqués, absents et excusés :

Mme Eveline Galloni d'Istria, conseillère à l'Assemblée de Corse ; MM. Richard Ravalet, directeur par intérim des archives de la Collectivité de Corse ; Philippe César Baldi ; Pierre Berthier ; Frédéric Bonini ; Thierry Castelli ; Gilles Magni ; Raoul Pioli, président de la commission mémoire empêché.

Soit 8 membres /20

Personnalités qualifiées conviées :

M. Alain Mercuri, responsable des porte-drapeaux (absent excusé) ;

M. Michel Romagnan, IA-inspecteur régional d'académie en Histoire-Géographie (absent excusé).

Rappel de l'ordre du jour -

Point n°1 Informations diverses concernant le monde combattant ;

- Point n°2** Principes relatifs à la préparation et à l'organisation des cérémonies inscrites au calendrier départemental officiel ;
- Point n°3** Validation du calendrier départemental officiel des commémorations 2025 ;
- Point n°4** Présentation détaillée des cérémonies jusqu'à fin septembre 2025 ;
- Point n°5** Compte-rendu des actions mémoire 2024 et prévision des actions mémoire 2025 envisagées à ce jour ;
- Point n°6.1** Présentation des projets susceptibles d'obtenir une labellisation « 80^{ème} anniversaire de la Libération » pour avis du Comité départemental * ;
- Point n°6.2** Suivant les critères définis par le GIP « Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire », avis du Comité départemental concernant les demandes de subvention relatives aux projets accueillis favorablement dans le cadre du point n°6.1 ;
- Point n°7.1** Demandes de subvention relative aux drapeaux associatifs ;
- Point n°7.2** Examens des dossiers d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau ;
- Point n°8** Questions diverses.

* Cette instance se substitue à la Commission mémoire concernant les points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

M. Mathieu Casanova, 1^{er} vice-président du Conseil départemental pour les ACVG et la mémoire de la Nation, ouvre la séance après avoir déclaré le quorum atteint, salue l'ensemble de l'assistance puis remercie Mme Martine Vignocchi, représentant M. le préfet puis le Général de brigade Gonzague-Arnaud Prouvost, nouveau commandant de la région de gendarmerie de Corse et du groupement de gendarmerie départementale, qui nous font l'honneur de leur présence. Il donne ensuite la parole au Général qui se présente et confie son profond attachement au monde combattant et mémoriel en précisant que la Gendarmerie, membre de droit et fidèle partenaire du Conseil départemental, apportera, comme elle l'a toujours fait, tout son soutien dans ce cadre et dans celui relevant du cérémonial.

M. Jacques Vergellati, directeur du service départemental de l'ONACVG, remercie à son tour et entame les travaux prévus à l'ordre du jour.

Ordre du jour point n°1 - Informations diverses concernant le monde combattant (màj 03/2025)

Le directeur fait un rappel sur l'évolution des droits et présente les nouveautés. Il répond ensuite aux questions :

1- Carte du Combattant :

- Le décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023 publié le 21 décembre considère comme combattants les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles qui ont accompli une **durée minimale de service de 112 jours**. Pour l'attribution de la carte le délai précédent de 120 jours est donc abaissé à 112 jours même si l'unité d'appartenance n'est pas classée combattante. Néanmoins, les dispositions antérieures (blessure, action de feu, 90 jours en unité combattante) restent en vigueur.

2- Allocation de reconnaissance du combattant (ex retraite du combattant) :

- A compter de l'année 2023 et afin de se caler sur le mois de naissance du bénéficiaire, le paiement de cette allocation est reporté d'un mois sans modification du semestre payé.

- Le décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 publié au JORF du 30 juin 2023 remplace l'appellation « retraite du combattant » par « **allocation de reconnaissance du combattant** ».

Ce changement est purement formel et ne modifie ni les conditions d'attribution ni le montant de cette prestation.

- A compter du 01/01/2025, la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI), base de son calcul, est fixée à 16,07€. Avec 52 points d'indice, son montant est de 835,64€ annuels versés semestriellement.

3- Impôts et demi-part : la loi de finances pour 2016 a modifié l'alinéa f du §1 de l'article 195 du code général des impôts. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les contribuables titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (taux de pension PMI inférieur à 40% - *pour rappel un taux de 40% et + donne droit sans condition d'âge*) pourront se voir accorder le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial s'ils sont âgés de plus de 74 ans (et non plus 75 auparavant).

En outre, la loi de finances pour 2023 modifie une nouvelle fois cet alinéa qui permet maintenant au conjoint survivant de plus de 74 ans, de bénéficier d'une demi-part fiscale quel que soit l'âge de décès du ou de la titulaire de la carte du combattant.

4- Droits de succession d'un pensionné militaire d'invalidité : L'article 775bis du Code Général des Impôts (loi de finances pour 2007) prévoit que : « sont déductibles, pour leur valeur nominale, de l'actif de succession, les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie ». Les pensions militaires d'invalidité sont évidemment concernées.

5- Budget global « anciens combattants » dans la loi de finances pour 2025 : Le budget pour 2024 des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », est stabilisé à 1,82 milliard d'euros dont 95% au titre des dépenses d'intervention. Soit une baisse extrêmement limitée par rapport à 2024 due à la déflation naturelle des bénéficiaires de la dette viagère mais qui consolide, voire améliore, les droits en permettant une augmentation moyenne du montant individuel des prestations servies.

6- Action sociale dans la LdF 2025 :

Enveloppe 2025 nationale du même ordre que celle dédiée en 2024, soit 29 M€.

L'action sociale bénéficie prioritairement aux plus démunis, au volet relatif au maintien à domicile, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme. Concernant le droit à reconnaissance et réparation des harkis et de leurs familles, 123M€ sont prévus (112M€ en 2024).

Localement et pour information, en 2024 la commission solidarité présidée par M. Mathieu Casanova, 1^{er} vice-président du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation de la Corse-du-Sud, a attribué 315.543,60€ soit plus de 1000€ en moyenne par dossier traité.

7- Accompagnement des pupilles de la Nation : Les services départementaux de l'ONaCVG accompagnent au quotidien leurs ressortissants et notamment ceux ayant qualité de pupille de la Nation, mineurs ou majeurs.

Concernant les majeurs et contrairement à une idée reçue, la qualité de pupille de la Nation leur est acquise sans condition de durée et perdure tout au long de leur vie.

Pour rappel et comme pour tout ressortissant, des aides financières peuvent leur être attribuées, sous conditions de ressources :

- en cas de difficultés financières ponctuelles, structurelles, ou de dépenses exceptionnelles, l'Office peut participer à la prise en charge de dépenses de type factures impayées (loyer, énergie, mutuelle...), de frais médicaux hors remboursement sécurité sociale et mutuelle (reste à charge), de travaux de maintien à domicile, de frais d'obsèques, d'attente d'une réversion, d'un déménagement, de l'achat d'électroménager de première nécessité, etc...

- en cas de frais engagés dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Enfin, la situation financière d'un ressortissant peut justifier l'intervention de l'ONaCVG plusieurs fois dans l'année civile. Ces aides ne sont ni déclarables ni récupérables sur une succession.

8- Politique de mémoire dans la LdF 2025 : En cette dernière année commémorant le 80^{ème} anniversaire de la Libération, le volet mémoire s'élève à 33,1 M€.

9- Refonte du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMI) : afin d'être en adéquation avec notre époque et ses nouvelles formes d'agression, une refonte complète du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre a été réalisée à droits constants. Ce document considérable est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

10- Transfert de compétences des juridictions et nouvelle procédure contentieuse des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMI) à compter du 1/11/2019 :

Les compétences - conformément au décret n°2018-1291 du 28/12/2018 ce sont les tribunaux administratifs (Bastia pour la Corse) et les cours administratives d'appel (Marseille pour la Corse) qui à compter du 1er novembre 2019 sont chargés du contentieux PMI et des droits annexes (soins médicaux gratuits, appareillage, reconversion et accompagnement professionnel). En conséquence, les juridictions spécialisées des pensions sont supprimées.

La procédure - en cas de contestation de la décision entreprise par le service des pensions et des risques professionnels (SPRP) de La Rochelle et préalablement à la saisine éventuelle de la juridiction administrative, le dossier sera étudié par une commission de recours de l'invalidité (CRI), instance décisionnelle statuant dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) et siégeant à l'Hôtel des Invalides. Les commissions de réforme des pensions militaires d'invalidité (CRPMI) sont ainsi supprimées. La CRI est composée d'1 président, contrôleur général des armées ou officier général, d'1 médecin-chef, d'1 représentant du service des retraites de l'Etat, d'1 représentant de la DRH-MD, de 2 représentants des pensionnés, d'1 officier supérieur et en tant que de besoin par 1 représentant de l'ONaCVG ou de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de Toulon. S'il le juge utile, le demandeur pourra être auditionné, le cas échéant en présence d'un médecin ou d'un avocat.

Les délais - sachant que l'absence de réponse par l'administration (SPRP ou CRI) dans un délai de 4 mois après la date du dépôt de la demande de pension ou de celle du recours est considérée comme une décision implicite de rejet, sauf si une expertise est diligente, suspendant d'autant ce délai :

- le délai pour engager un recours administratif en saisissant la CRI est de 6 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée du SPRP de La Rochelle ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- le délai pour engager un recours contentieux en déposant une requête devant le tribunal administratif est de 2 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée de la CRI ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- in fine, le délai pour saisir la cour administrative d'appel est de 2 mois, pour l'Etat comme pour le justiciable, à compter de la notification du jugement de 1^{ère} instance. Puis éventuellement 2 mois pour contester l'arrêt de la cour et se pourvoir en cassation près le Conseil d'Etat.

11- Changement d'appellation de l'ONaCVG : A compter du 1^{er} janvier 2023 et afin de coller à la réalité de l'âge des soldats des opérations extérieures, notre institution conserve son acronyme (ONaCVG) mais devient l'**Office National des Combattants et des Victimes de Guerre**. Sa nouvelle devise : « *Aider, reconnaître, transmettre* ».

12- Bleuets de France : A compter du 1^{er} janvier 2023 et afin de la valoriser, l'Oeuvre nationale du Bleuets de France (ONBF) est dorénavant gérée par le Fonds de dotation du Bleuets de France. Les fonds de dotation étant des structures de droit privé, il a été nécessaire d'autonomiser ce nouveau dispositif pour distinguer les activités de l'Office de celles du Bleuets. La directrice générale de l'Office est vice-présidente du Fonds et l'ONaCVG reste propriétaire de la marque Bleuets de France.

13- Diplôme d'honneur de porte-drapeau : Suite à la refonte de la circulaire 23/D/ONACVG en date du 17 février 2023 ce diplôme délivré initialement pour des services rendus pour 3, 10 et 20 et 30 années peut l'être dorénavant également pour 40, 50 ans et 60 ans.

14- Subventions relatives aux Monuments aux Morts et aux drapeaux associatifs à compter de 2024 :

Monuments aux Morts - S'agissant des communes de moins de 2000 habitants et pour toute rénovation (restauration, entretien ou déplacement justifié), l'ONaCVG peut attribuer une somme s'élevant à 50% du coût des travaux plafonnée à 5000€. Concernant une création, pour ces mêmes communes ou dans tous les cas pour celles dont la population est égale ou supérieure à 2000 habitants, le montant sera de 20% plafonné à 1600€ ou de 50% de la dépense si le coût est < à 800€. Pour rappel, ce genre de réalisation est exonéré de TVA.

Drapeaux associatifs - Le montant des subventions allouées pour l'achat ou la restauration des drapeaux a évolué. D'un montant forfaitaire fixé auparavant à 300€ pour l'achat et 160€ pour la restauration, l'ONaCVG attribue désormais des montants par tranches de dépenses selon la répartition suivante :

Pour un montant de dépenses éligibles de 200€ à 399€ : le montant forfaitaire est fixé à 100€,
Pour un montant de dépenses éligibles de 400€ à 599€ : le montant forfaitaire est fixé à 200€,
Pour un montant de dépenses éligibles de 600€ à 799€ : le montant forfaitaire est fixé à 300€,
Pour un montant de dépenses éligibles de 800€ à 999€ : le montant forfaitaire est fixé à 400€,
Pour un montant de dépenses éligibles = ou > 1.000€ : le montant forfaitaire est fixé à 500€.

Ordre du jour point n°2 - Principes relatifs à la préparation et à l'organisation des cérémonies publiques inscrites au calendrier départemental officiel du préfet

Le directeur énonce les principes fondamentaux des organisations locales puis répond aux questions de l'assistance :

Invitations :

Les invitations sont à la charge de la municipalité d'Ajaccio, hormis celles concernant la cérémonie en hommage au Préfet Claude Erignac et la Fête nationale qui sont à la charge de la Préfecture et celles relatives aux commémorations de la Sémillante et de la Marie-Mad, respectivement à la charge de la commune de Bonifacio et de la Marine nationale.

Sur les cartons d'invitation, l'inscription de l'intitulé et de l'énoncé du déroulé de la cérémonie doivent être scrupuleusement respectés.

Protocole et cérémonial militaire :

Le protocole relève des prérogatives du directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud, également maître de cérémonie, le cérémonial militaire de celles du délégué militaire départemental, tous deux œuvrant en parfaite symbiose.

La délégation militaire départementale rédige une note précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre.

Elle organise parallèlement une réunion préparatoire et/ou une reconnaissance sur site.

Le cas échéant, hors visites ministérielles, cas particulier ou décision contraire du Préfet, la phase pratique des cérémonies mémorielles locales peut être gérée par les associations concernées assistées de la Municipalité, notamment pour ce qui relève des célébrations relatives à la Résistance (*sauf 27 mai : Journée nationale création du CNR et 9 septembre 1943 : Insurrection libératrice*), pour la cérémonie traditionnelle du Souvenir Français le 2 novembre, pour la création de la Légion d'Honneur ou la victoire de la bataille d'Austerlitz.

Dans ce cas, la Ville d'Ajaccio qui est l'autorité invitante d'une cérémonie non prescrite par le Gouvernement, en assure la maîtrise et veille au respect des règles protocolaires.

(voir mention en italique en couleur rouge et en couleur bleu sur le calendrier en fin de PV)

Dans cet esprit et afin de parfaire leurs connaissances une formation adaptée sur l'organisation et le protocole des cérémonies commémoratives locales en chef-lieu de région a été dispensée par le directeur départemental au profit de 4 agents de la Ville le vendredi 9 avril 2021.

Enfin, en cas de sollicitation l'ONACVG apporte ses conseils et son savoir-faire aux communes du département ou aux associations.

Dépôt de gerbes :

Il s'effectue dans le sens inverse de l'ordre protocolaire mais en respectant le rang de l'autorité fournissant la gerbe, même si cette autorité est représentée.

Lors des dépôts de gerbes et dans la mesure du possible, la participation des plus jeunes en compagnie de leurs aînés ou de l'autorité préfectorale quand elle le jugera opportun, sera privilégiée.

Règles élémentaires de salut des poseurs de gerbes :

En fin de cérémonie, quand sont joués la Sonnerie aux Morts suivie d'une minute de silence puis l'Hymne national, le salut est également dû par les agents en tenue désignés pour déposer les gerbes. En revanche, ils ne saluent pas lors du dépôt.

Afin que le directeur de l'ONACVG, chef du protocole, puisse œuvrer sereinement, la Commission demande une arrivée des poseurs de gerbes sur site une demi-heure avant le début de chaque cérémonie.

Porte-drapeaux :

Une attention toute particulière sera portée au placement des porte-drapeaux afin de valoriser leur présence. Ils se placent suivant l'ordre de préséance des décorations, les autres drapeaux associatifs venant à la suite sans rang particulier prévu (*Légion d'Honneur, LHdplv, Croix de la Libération, Médaille militaire, ONM, Croix de guerre, Valeur militaire... et associations*).

M. Alain Mercuri, porte-drapeau de l'Ordre national de la Légion d'Honneur pour la Corse-du-Sud est le responsable de la gestion des porte-drapeaux de l'arrondissement d'Ajaccio conformément à la décision unanime de cette commission lors de la réunion du 15 juin 2022.

Contribution des forces de police et des sapeurs-pompiers :

Le directeur interdépartemental de la police nationale (DIPN), le chef de la circonscription de la police nationale (CPN) d'Ajaccio, le directeur du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du Sud et le directeur de la Police municipale, seront destinataires de ce procès-verbal. Suivant les dispositions en vigueur et comme à l'accoutumée, il leur est demandé de bien vouloir mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires, chacun en ce qui le concerne.

En outre, il est absolument nécessaire qu'en amont des cérémonies les forces de police soient présentes in situ afin de faire procéder à l'enlèvement de véhicules gênants ou d'éviter leur stationnement.

La Commission remercie ces précieux partenaires pour leur écoute et leur efficacité, sans oublier les Forces armées et la Gendarmerie nationale toujours disponibles en cas de sollicitation.

Ville d'Ajaccio :

Le directeur de l'ONACVG souligne également l'étroite collaboration de la municipalité en matière de soutien logistique grâce à la disponibilité de ses agents techniques ou administratifs et au professionnalisme des membres de la Musique municipale.

Afin de respecter les choix de ses membres, la Commission demande à ce que les supports (clé USB) des chants ou des marches prévus soient bien en possession des techniciens municipaux responsables de la sono le jour de cérémonie.

Ces supports sont fournis par la ville d'Ajaccio, sauf celui concernant l'enregistrement de la prière en hébreu prévu lors de la Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France du mois de juillet (*voir infra*).

Enfin, le matériel (*chaises, grilles, plots à enrouleur le cas échéant, etc...*) doit être non seulement livré mais également disposé sur site selon les dispositions retenues par le directeur de l'ONACVG.

Que la Ville d'Ajaccio en soit, par avance, remerciée.

Pavoisement des bâtiments publics :

Lors de chaque journée nationale ou sur ordre ministériel particulier, **les bâtiments publics sont pavoisés.**

Préséance des drapeaux, en faisant face à l'édifice ou au symbole mémoriel (cas courants) :

Légende :

E : Bannière européenne

F : Drapeau national

R : Région (bannière maure pour la région Corse)

V : Ville

Cas de 2 drapeaux :

E – F ou *F – R* (si absence de la bannière européenne)

Cas de 3 drapeaux :

E – F – R

Cas de 4 drapeaux :

E – F – R – V

Ordre du jour point n°3 - Validation du calendrier départemental officiel des commémorations 2025

Le calendrier officiel 2025 est précisé in fine, en annexe :

Il ne concerne pas les cérémonies ponctuelles et supplémentaires liées à des opérations mémorielles particulières, ni les cérémonies intrinsèques des Armées, de la Police nationale et de la Gendarmerie ou de certains corps constitués.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour point n°4 - Présentation détaillée des cérémonies publiques jusqu'à fin septembre 2025 (hors suppléments éventuels, modifications d'horaire ou de déroulés)

Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
Monument aux Morts, place César Campinchi - dimanche 27 avril 2025

11h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Intervention de scolaires sur la tragédie de la Déportation

- Lecture du message des déportés par Mme Isaline Choury-Amalric, nièce de Danielle Casanova, héroïne de la Résistance morte en déportation dans le sinistre camp d'Auschwitz le 9 mai 1943

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des Marais (*sono-en langue corse Cantu di i pantani par le groupe Cinqui so*)

- Chant des Partisans (*Musique municipale*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

80^{ème} anniversaire de la libération des camps : une délégation d'élèves présente in situ serait particulièrement

appréciée. Présentation probable in situ de l'exposition « Rawa-Ruska - Stalag 325 Camp de représailles » par notre administrateur Dominique Pompa (voir point n°6.1).

La commission acquiesce.

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
Monument aux Morts, place César Campinchi - jeudi 8 mai 2025

10h00 : Messe à la Cathédrale d'Ajaccio

10h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.

11h : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Salut au drapeau

- Revue des troupes par le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental

- Remise de décorations (*le cas échéant*)

- Intervention de M. Raoul Pioli, président de la commission mémoire du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation et mise à l'honneur de M. Pierre Marcadier, ancien combattant centenaire de la 2^{ème} guerre mondiale

- Lecture de l'ordre du jour du Général Jean de Lattre de Tassigny, commandant la 1^{ère} armée française par un élève

- Lecture du manifeste de l'UFAC par un élève

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise (*intégrale*)

- Marche de la 2^{ème} DB

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

Mme la Chef d'escadron Catherine Pennequin nous annonce la présence de 9 volontaires du SNU.

80^{ème} anniversaire de la Victoire : une forte délégation d'élèves présente in situ serait appréciée. Représentation probable de l'association MVCG Corsica, dont certains membres font partie de la réserve citoyenne, avec des véhicules militaires historiques en statique.

La commission acquiesce.

Cérémonie d'hommage à Danielle Casanova
Morte en déportation dans le sinistre camp d'Auschwitz le 9 mai 1943
vendredi 9 mai 2025 à 18 heures
*Devant la plaque élevée à la gloire de cette figure emblématique de la Résistance féminine,
boulevard Danielle Casanova*

223^{ème} anniversaire de la création de la Légion d'Honneur le 19 mai 1802
lundi 19 mai 2025 – Place Foch à 18 heures 30
avec ravivage de la flamme

Journée Nationale de la Résistance

(82^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance)

Monument de la Résistance, port Tino Rossi - mardi 27 mai 2025

Pour rappel, la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 instaure désormais le 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance. Les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs portées par le programme du Conseil national de la Résistance.

18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Intervention de scolaires

- Intervention de l'ANACR2A

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des Partisans (*sono-couplets en langues française et corse par Antoine Ciosi*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ, dont si possible les lauréats des concours 2024-2025, serait appréciée.

Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

Monument aux Morts, place César Campinchi - dimanche 8 juin 2025

18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Intervention de M. Raoul Pioli, président de la commission mémoire départementale et président régional de la Fédération des anciens combattants 39-45, Indochine, TOE, AFN et OPEX

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

Cérémonie d'hommage à André Giusti et Jules Mondoloni

mardi 17 juin 2025 à 19 heures

***Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ces deux héros de la Résistance
à la hauteur du 50, cours Napoléon***

Commémoration de l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940

Monument aux Morts, place César Campinchi - mercredi 18 juin 2025

18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.

19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Intervention de M. Raoul Pioli, président de la commission mémoire départementale et président régional de la Fédération des anciens combattants 39-45, Indochine, TOE, AFN et OPEX.

- Lecture de l'Appel du 18 juin 1940 par un scolaire

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des Partisans

- Marche de la 2^{ème} DB

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée.

Fête Nationale

Boulevard Pascal Rossini – lundi 14 juillet 2025

Grandes lignes :

Les invitations sont à la charge de la Préfecture.

Les forces de l'ordre, le SIS2A et la Ville d'Ajaccio mettront en place les moyens humains et les matériels nécessaires dans leur domaine respectif.

Notamment pour ce qui relève de la circulation routière, de la protection incendie et de l'assistance médicalisée, de l'établissement des arrêtés municipaux ad hoc, de l'édification de la tribune officielle, du placement des barrières en bord de route, du nettoyage des lieux, du pavoisement et de la sonorisation.

En tribune, les personnalités conviées assisteront à la cérémonie en position debout mais quelques chaises seront prévues, en cas de besoin.

Sur la droite de la tribune, en regardant vers la plage St François, sera édifié un chapiteau où prendront place les présidents d'associations et les anciens combattants.

Sur la gauche se trouveront les chefs de services et les délégations militaires.

La délégation militaire départementale (DMD2A) rédigera une note de service précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial militaire et invitera l'ensemble des intervenants à une reconnaissance sur site la semaine précédant l'évènement.

Phases principales :

- **10h30** : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.

- Arrivée de M. le Maire d'Ajaccio, des membres du Conseil municipal et des personnalités qui l'accompagnent

- **11h00** : Arrivée, boulevard Pascal Rossini, de M. le Préfet de Corse, accueilli par les autorités puis le Directeur de l'ONACVG 2A constitue le rang d'honneur (*uniquement Préfet, député(s), sénateur, président exécutif CdC, présidente assemblée de Corse, Maire d'Ajaccio, Général cdt région de gendarmerie et DMD2A*)

- Salut au drapeau

- M. le Préfet et le rang d'honneur, hormis le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental, gagnent leur place en tribune officielle.
- Revue des troupes par les autorités militaires
- Remise de décorations
- Mise en place pour le défilé militaire **vers 11h30**
- Le Général et le délégué militaire rejoignent la tribune officielle
- Départ du défilé à pied suivi d'un défilé motorisé (*présentation au micro des troupes en marche et en statique par un militaire de la DMD2A*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les chefs de services.
- Fin de la cérémonie **vers 12h00**.

Observations :

A l'initiative de M. Gaston Leroux-Lenci, officier de la réserve citoyenne et président-fondateur de l'Unité de tradition du Service de santé des armées (SSA) et à l'unanimité des membres de la Commission mémoire, il est demandé à la délégation militaire départementale d'intégrer en statique 12 soldats de la réserve citoyenne dans leurs tenues de la Grande armée. Cette présentation rehausse la célébration de belle manière, mais il est primordial que la présence de cette section napoléonienne soit annoncée au micro. Merci d'avance à la délégation militaire départementale (DMD2A) d'intégrer cette requête.

Une collecte publique du Bleu sera réalisée in situ par des scolaires encadrés par des réservistes de la DMD2A et de la gendarmerie.

Certainement, participation du SIS2A au défilé motorisé ainsi qu'une présence probable des cadets et des jeunes sapeurs pompiers en statique. **A confirmer.**

Les représentants de l'association MVCG (véhicules militaires historiques) avec certains réservistes citoyens pourront participer in fine au défilé motorisé du 14 juillet. **A confirmer.**

L'assistance acquiesce.

**Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes
et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France**
***Monument aux Morts, place César Campinchi - dimanche 20 juillet 2025,
face à la plaque commémorative dédiée en façade de la mairie***

8h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

9h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)
- Intervention de Mme Lina Sillamy, représentante de la communauté israélite
- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Note brève du clairon
- Prière en Hébreu (*sono - CD ou clé USB fournis par Mme Lina Sillamy*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les représentants de la communauté israélite, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires.

- Fin de la cérémonie.

Cérémonie d'hommage à Pierre Griffi
lundi 18 août 2025 à 19 heures à Ajaccio
Devant le buste qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rond-point de la gare

Cérémonie d'hommage à Michel Bozzi
samedi 30 août 2025 à 9 heures à Ajaccio
Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance,
gymnase Michel Bozzi, chemin d'Alzo di Leva

Cérémonie d'hommage à Jean Nicoli
samedi 30 août 2025 à 19 heures à Ajaccio
Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rue Solférino

82ème anniversaire de la Libération d'Ajaccio et de l'Insurrection libératrice
Monument de la Résistance - port Tino Rossi - mardi 9 septembre 2025

18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale

19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Lecture d'un texte par un élève

- Intervention de l'ANACR2A

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des Partisans (*Musique municipale*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie

- Vin d'honneur à l'hôtel de Ville.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée.

La Commission remercie à l'avance la mairie qui entreprendra un nettoyage du site avant les cérémonies.

Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
Monument aux Morts, place César Campinchi - jeudi 25 septembre 2025

9h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

10h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne « Aux champs »*)

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. l'Adjoint au directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Ordre du jour point n°5 - Compte-rendu des actions mémoire 2024 et prévisions 2025

Le directeur et la référente régionale mémoire commentent et échangent avec la commission :

Actions commémoratives, citoyennes, pédagogiques et patrimoniales 2024 :

- Le 13 février 2024 à l'issue de la session plénière du Conseil départemental pour les anciens combattants et la Mémoire de la Nation, cérémonie dans les jardins de la préfecture d'Ajaccio de remises de 11 Croix du combattant, présidée par le préfet de Corse ;
- Le 22 avril 2024, à l'invitation du Général de division Jean-Luc Villeminey, commandant la région de gendarmerie de Corse et le groupement de gendarmerie départementale : Visite mémorielle par le service de l'Office des geôles de la caserne Battesti dont certaines portes sont recouvertes d'inscriptions. Celles-ci sont le fruit des Résistants Corses incarcérés par une armée italienne qui occupait les lieux en 1943...
En présence de l'ANACR2A et de Mme Marie-Jeanne Nicoli, petite-fille de Jean Nicoli et actuellement présidente du CESEC de Corse ;
- Exposition, conférences et débats intergénérationnels sur l'histoire méconnue du camp de représailles ukrainien de Rawa-Ruska et du quotidien de ces militaires déportés face à la Shoa lors de la seconde guerre mondiale. Par notre administrateur Dominique Pompa, fils de déporté du camp et délégué de l'association « Ceux de Rawa-Ruska » pour la Corse, les 23 et 26 avril aux collèges Laetitia et de Sainte-Marie-Sicché. Excellents retours des élèves et de leurs enseignants ;
- Elévation à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur de notre grand ancien des commandos Nord-Vietnam, le Capitaine Paul Andreucci, lors de la cérémonie du mardi 30 avril au camp Raffali du 2^{ème} REP commémorant la bataille de Camerone. En raison de l'état de santé de l'intéressé, le soutien logistique particulièrement efficace de la DMD2A est à souligner ;
- A l'initiative du Général de corps d'armée (2S) Philippe César Baldi, membre de la commission mémoire départementale et président de l'UNP2a, cérémonie régionale exceptionnelle commémorant le 70^{ème} anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu au kiosque du mémorial des Corses morts en Extrême-Orient à Corte le mardi 7 mai 2024 ;
- Remise des prix aux lauréats de nos concours pédagogiques le 29 mai 2024 en Préfecture de Corse. En 2024 la participation s'élève à 133 scolaires dont 20 pour les Petits artistes de la Mémoire (PAM), 26 pour les Bulles de Mémoire (BdM) et 87 pour le concours de la Résistance et de la déportation (CNRD) ;
- Zonza les 7 et 8 juin 2024 : Films, conférence et débat « La Corse, tête de pont du débarquement de Provence ». Mise en relief de l'année 44 et notamment de l'implication des Corses dans le débarquement de Provence. Cette opération a été réalisée en partenariat avec la commune de Zonza et son musée, l'éducation nationale, les armées, la Collectivité de Corse, FR3 Via Stella, Corsica 1943 et nos amis du musée du Muy et de Provence 44 Productions, qui se sont déplacés pour l'occasion. Présence de 70 scolaires dont 2 classes de 4^{ème} du collège Léon Boujot et 1 classe de 3^{ème} du collège du Taravo ;
- Action au profit des Blessés OPEX à Aspretto le vendredi 7 juin 2024 : Pendant 15 jours au profit de blessés en OPEX, ressortissants de l'ONaCVG, la compagnie du Capitaine Victoria Boucher au sein du régiment médical a parcouru les chemins du GR20. Cette belle initiative en relation étroite avec Christian Campinchi adjoint au directeur de l'ONaCVG chargé du suivi des blessés a été salué par le Général de brigade Nicolas Filser, commandant la Brigade logistique, lors d'une cérémonie de clôture réalisée sur la Base navale d'Aspretto ;

- Réalisation de fiches QR codes « Acteurs de la Résistance - 1943 » apposés au fronton des monuments, plaques ou symboles dédiés, à l'initiative de la Dmd2a et de sa classe de défense « Danielle Casanova » du lycée Laetitia, en partenariat avec les services de l'éducation nationale, de la Ville d'Ajaccio et de l'Onacvg. A donné lieu à une cérémonie le vendredi 21 juin 2024 sous la houlette du Lcl René Mercury, DMD2A adjoint ;
- Action relative au baptême de noms de rue attribués à 5 combattants Corses à l'initiative de M. Raoul Pioli, président de la commission mémoire. Accord de la municipalité et inauguration à venir ;
- Association Via Salines :
En partenariat avec les médiathèques et l'éducation nationale de nombreux jeunes des quartiers prioritaires ont mené à bien et de belle façon des actions en relation avec le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse. Chaque groupe constitué a travaillé sur un projet différent en bénéficiant de projections vidéo, d'intervention de l'ONACVG et de l'ANACR2a, de visite guidée au musée afin de les sensibiliser sur cette période de l'histoire. Ils ont participé aux cérémonies des 9 septembre à Ajaccio, du 3 octobre à Teghime ou du 4 à Bastia. Si leurs travaux ont été officiellement présentés lors d'une restitution au cinéma Laetitia le mercredi 10 avril, ils ont pu clôturer ce cycle mémoriel en assistant aux commémorations du débarquement de Provence le 15 août 2024 ;
- A l'initiative du président de la commission mémoire départementale Raoul Pioli, action relative à la valorisation de la citadelle Miollis au profit des visiteurs et concrétisée par la réalisation d'un panneau précisant l'usage et l'évolution des bâtiments occupés par les militaires de 1492 jusqu'en juin 2002.
Dévoilement réalisé le vendredi 6 septembre 2024 au cours de la cérémonie de déplacement de la plaque mémorielle du 373^{ème} RI auprès de celle du 173^{ème} RI ;
- Le 6 septembre également, inauguration d'une stèle à Petreto-Bicchisano commémorant le 50^{ème} anniversaire du crash d'un Nord-Atlas 2501 de l'Escadron de transport 1/62 Vercors de l'Armée de l'Air sur le mont San Petru, causant ainsi la mort en service commandé des 4 membres de son équipage. C'est à l'initiative d'un administrateur de notre Conseil départemental, le Colonel Frédéric Bonini ®, ainsi qu'à l'implication des associations d'officiers et de sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, que cette tragédie a pu sortir de l'oubli en présence d'un piquet d'honneur de la BA 126 Capitaine Preziosi, d'une délégation de l'escadron et des familles des disparus ;
- Exposition « 1939-1945 : la Corse à l'épreuve de la guerre » :
Après le jeu sur la Résistance conçu l'année dernière, Andrée Vesperini, Antoine Poletti de l'ANACR2A et Angélica Catellaggi, référente régionale mémoire, ont réalisé une exposition de 20 panneaux retraçant l'implication de la Corse lors de la Seconde guerre mondiale. Ce travail historique appuyé sur des documents d'archives a été présenté dans la Cour anglaise de la mairie, parallèlement à la commémoration officielle du 81^{ème} anniversaire de la libération d'Ajaccio et de l'insurrection libératrice le lundi 9 septembre 2024. Excellents retours et succès au rendez-vous ;
- Parcours mémoire en Alta-Rocca, Haut-lieu de la Résistance Corse :
Comme chaque année, 4 parcours mémoire à destination des scolaires ont eu lieu sur les traces des combats libérateurs de 1943 ;
- Organisation de conférences-exposition sur la Grande guerre et le Service de santé des armées (SSA) autour du 11 novembre en partenariat avec l'Unité de tradition du SSA et son président, notre administrateur Gaston Leroux-Lenci, officier de la réserve citoyenne ; Lors de la rencontre de ligue 2 de football ACA – Clermont le vendredi 8 novembre 2024, les maillots des joueurs et du staff de l'équipe ajaccienne étaient floqués aux couleurs du Bleu et de France. En début de rencontre, mise en valeur par le service d'un pupille mineur de la Nation ;
- Médiathèque de Grosseto-Prugna/Porticcio. 27 novembre 2024 : A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la libération de la France et en partenariat avec la commune de Grosseto-Prugna, l'association des anciens combattants de Porticcio, l'association nationale des combattants et amis de la Résistance de la Corse-du-Sud, du Rectorat et du collège de Porticcio, l'ONaCVG a organisé une journée sur le thème de la Seconde guerre mondiale et plus particulièrement sur le rôle de la Corse dans ce conflit. Des ateliers animés par les différents intervenants ont permis à un peu plus d'une centaine de

collégiens de participer ;

- Organisation et réalisation par le service départemental de l'ONACVG d'un voyage culturel et pédagogique financé par la Collectivité de Corse à Paris avec visite de l'Assemblée nationale et du Sénat au profit des lauréats des concours 2023-2024 du 10 au 12 décembre 2024.
- Après la rénovation du carré militaire de Saint-Antoine à Ajaccio, le service collabore étroitement avec la direction générale de l'Office et les partenaires institutionnels concernés dans le cadre des travaux de rénovation des 2 cimetières et de la chapelle de la Nécropole nationale des îles Lavezzi.

Prévisions mémoire 2025 -

M. Jacques Vergellati énonce les thématiques principales retenues au niveau national pour cette année 2025 :

A ce jour aucune programmation mémorielle n'a été officiellement communiquée par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA). Néanmoins, les items pressentis sont les suivants :

- 80^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale (fin du cycle mémoriel) :
 - Retour des déportés, des prisonniers de guerre et des travailleurs du STO
 - Derniers combats dans l'Est de la France (Haguenau, Colmar)
 - Libération des poches de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord
 - Front des Alpes et combats de l'Authion (mars-avril 1945)
 - Victoire des Alliés (8 mai 1945)
 - Reddition du Japon (2 septembre 1945)
 - Retour à la vie normale et reconstruction
- Opérations extérieures de la France :
 - 35^e anniversaire de l'opération Daguet
 - 30^e anniversaire de la reprise du pont de Vrbanja (Bosnie-Herzégovine)
- 110^e anniversaire de la Grande Guerre (année 1915), notamment :
 - 110^e anniversaire du sauvetage de milliers d'Arméniens par la marine française
- 110^e anniversaire de la création de la croix de guerre

Actions envisagées à ce jour *(non exhaustives avec une programmation affinée en cours d'année) :*

- Conférences avec exposition dématérialisée en établissements scolaires sur le Camp de Représailles de Rawa-Ruska par Dominique Pompa, président de l'association régionale "Ceux de Rawa-Ruska" pour la Corse, lui-même descendant de prisonnier. Objectif : faire connaître à la jeunesse ce camp d'Ukraine méconnu où de nombreux Corses furent déportés ;
- Parcours mémoire des combats de l'Alta Rocca, Haut-lieu de la Résistance en 1943 avec visite du musée de la Résistance Corse de Zonza. Action financée par l'ONACVG ;
- A définir avec M. Gaston Leroux-Lenci, président de l'Unité de tradition du Service de santé des armées et membre de la Commission : organisation de conférences avec présentation de documents relatifs à la Grande guerre avec, notamment, une exposition de matériel infirmier et chirurgical et des explications sur les méthodes employées.
- En préfecture d'Ajaccio : remise des prix des concours pédagogiques BDM, CNRD et PAM (voir date prévue en point n°8) ;

Petit rappel sur les thèmes et les objectifs des concours



Concours « Les petits artistes de la mémoire (PAM) » – sur le thème de la Grande guerre.

Le concours invite les élèves de CM1 et CM2 à s'approprier l'histoire des poilus et à la transmettre en devenant des « Petits artistes de la mémoire ». Aidés de leurs enseignants, les élèves choisissent un soldat de la Grande Guerre originaire de leur commune ou/et de leur famille et partent à la recherche des traces et des témoignages qu'il a laissés dans la famille et au cœur des archives municipales ou départementales.



<https://www.onac-vg.fr/les-petits-artistes-de-la-memoire>



Concours « Bulles de mémoires (BdM). Thème « les animaux et la guerre »

Ce concours existe depuis 2011 et invite les jeunes collégiens, lycéens et de niveau équivalent, ou souhaitant s'inscrire individuellement (qu'ils soient scolarisés ou non, qu'ils travaillent dans le cadre de la classe, chez eux ou au sein d'une structure associative) à réfléchir sur l'héritage des grands conflits contemporains dans la société d'aujourd'hui. Le ou les auteur(s) doivent pour cela créer de A à Z (scénario, dessin, dialogues, etc.) une bande dessinée dont le thème se rapporte aux souvenirs de combattants et victimes ordinaires et anonymes. Ce concours est régional.



<https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>



Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) Thème « Libérer et refonder la France »

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), créé en 1961, mobilise chaque année, quelques 50.000 jeunes partout en France.



<https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

- En préfecture d'Ajaccio : remise de Croix du combattant lors de la session plénière du Conseil ;
- Voyage culturel à Paris organisé et encadré par le service départemental au profit des lauréats de nos concours pédagogiques avec passage au Sénat et à l'Assemblée nationale. Action financée par la Collectivité de Corse.
- Enfin, dans le cadre du plan académique de formation (PAF) un colloque est prévu le 15 avril prochain à l'UIISC à Corte. Le débat autour du thème abordé « *Du théâtre d'opération à l'école : Histoires, enseignement, mémoires des OPEX* » est avant tout destiné à cerner la pédagogie à adopter par les équipes enseignantes. L'ONaCVG interviendra pour présenter ses outils pédagogiques, aux côtés des délégations militaires départementales et de l'éducation nationale, partenaires de cette formation.

Ordre du jour point n°6.1 - Présentation des projets susceptibles d'obtenir une labellisation
« 80^{ème} anniversaire de la Libération » pour avis du Comité départemental

Concernant les points n°6.1 et 6.2, le Comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération se substitue à la Commission mémoire. Il est directement placé sous la présidence de M. Jérôme Filippini, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, ou de son représentant.

Pour rappel, ces Comités départementaux ont fait l'objet d'une note établit par le groupement d'intérêt public « *Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire* » puis adressée aux préfets en leur demandant de procéder à leur installation. S'agissant de la Corse-du-Sud, les prérogatives de cette instance seront assurées par les membres de la Commission mémoire étoffée, le cas échéant, de personnalités qualifiées.

En cas d'avis favorable du Comité pour l'obtention de la labellisation qui validera la qualité de leur projet tout en les obligeant à mentionner le logo national sur tous leurs supports de communication, les demandeurs pourront, s'ils le désirent et sous réserve de répondre à certains critères, obtenir dans un second temps une subvention spéciale attribuée par arrêté préfectoral. Toujours après avis du Comité et dans la limite, bien sûr, des crédits disponibles (*voir point n°6.2*).

Les projets présentés doivent être analysés au regard de critères d'évaluation, qui correspondent aux grands axes de la mission nationale.

Ces critères sont les suivants :

Exactitude historique et inscription dans le cadre des actions de libération du territoire français depuis la libération de la Corse en septembre-octobre 1943 jusqu'à l'année 1945,
Diffusion de la connaissance historique,
Hommage aux disparus, mise à l'honneur des survivants,
Mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire de la Libération,
Célébration des valeurs de courage et d'engagement dans les actions liées à la Libération,
Valorisation et enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques, défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la République).
Capacité à mobiliser un public nombreux et assurer une dimension populaire aux commémorations et/ou événements culturels et scientifiques.
Mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à une nomination de lieux publics.
Valorisation du patrimoine local, impact local de l'évènement ou de la manifestation. Dimension internationale ou européenne forte.



Logo officiel

Examens des projets pour labellisation :

Projet n°1 labellisation proposée par la commune de Zonza –

Edition d'un livre retraçant la part prise par les Corses lors de la Libération de la France et de l'Europe de 1943 à 1945.

Angélica Catellaggi, référente mémoire, présente le projet et les pièces du dossier.

Ensuite le directeur donne son avis avant que ne débutent les discussions, à savoir :

La commune de Zonza est une collectivité très impliquée dans le domaine mémoriel. Elle dispose d'un musée de la Résistance dont mon service participe depuis 2 ans à la montée en puissance au sein d'un comité technico-scientifique. Haut-lieu de la Résistance Corse, cette micro région de l'Alta-Rocca fait partie intégrante des parcours mémoire que nous mettons en place au profit des scolaires du département, voire au-delà.

Ce projet entre parfaitement dans le cadre du volet mémoire de notre mission. Cet ouvrage d'art illustré, réalisé sous la férule d'un éminent spécialiste, met en lumière non seulement les événements de la 1^{ère} région de France continentale libérée mais lève le voile sur un fait moins connu, celui de l'implication des insulaires dans la lutte contre le nazisme.

A noter qu'à travers les liens tissés au fil des années lors des multiples actions pédagogiques menées en partenariat, les relations entre Zonza et l'ONaCVG, sont excellentes.

Avis du Comité : favorable à l'unanimité. Labellisation « 80^{ème} anniversaire de la Libération » accordée.

Projet n°2 labellisation proposée par la commune de Zonza –

Création de podcast « *Mimoria Viva : Vivre en Résistant – les voix de la mémoire* »

Angélica Catellaggi, référente mémoire, présente le projet et les pièces du dossier.

Ensuite le directeur donne son avis avant que ne débutent les discussions, à savoir :

Projet entrant parfaitement dans le cadre du volet mémoriel de notre mission. Par son originalité, l'apport du bilinguisme Français-Corse offrira à ces témoignages d'acteurs et de témoins de plus en plus rares de cette période, une authenticité indéniable. En outre, de nombreux établissements scolaires dispensant un enseignement bilingue, cet aspect ne manquera pas d'intéresser non seulement un large public mais également nos scolaires insulaires qui par le récit s'approprièrent l'histoire de la première région de France continentale libérée.

Avis du Comité : favorable à l'unanimité. Labellisation « 80^{ème} anniversaire de la Libération » accordée.

Projet n°3 labellisation proposée par l'association « Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants » –

Conférences avec exposition sur kakemono et exposition dématérialisée sur le Camp de Représailles de Rawa-Ruska afin de faire connaître, notamment à la jeunesse, ce camp d'Ukraine méconnu où de nombreux Corses furent déportés.

M. Dominique Pompa présente son exposition « Rawa-Ruska Stalag 325 Camp de représailles » et décrit le concept pédagogique de sa démarche...

Le directeur donne son avis avant que ne débutent les discussions, à savoir :

Projet concrètement réalisé en 2024 par le délégué pour la Corse de l'association, notre administrateur Dominique Pompa, fils de déporté de ce camp de représailles. Il ne fera donc pas l'objet d'une demande de subvention, d'autant plus que l'ONaCVG participe financièrement aux frais occasionnés par ses nombreuses interventions en milieu scolaire, communal ou associatif. A hauteur de 500€ en 2024 et 750€ prévus pour 2025. Enfin, les retours sur ce remarquable travail sont excellents.

Avis du Comité : favorable à l'unanimité. Labellisation « 80^{ème} anniversaire de la Libération » accordée.

Ordre du jour point n°6.2 - Suivant les critères définis par le GIP « Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire », avis du Comité départemental concernant les demandes de subvention relatives aux projets accueillis favorablement dans le cadre du point n°6.1 ;

N°1 Subvention demandée par la commune de Zonza pour son projet étudié au point 6.1 –

Pour rappel, édition d'un livre retraçant la part prise par les Corses lors de la Libération de la France et de l'Europe de 1943 à 1945.

Coût total de l'opération : 25.000€ HT / **participation demandée : 2.500€** (10% du budget) / autres institutions sollicitées et montant des financements demandés : Collectivité de Corse 50%, communauté de communes 20%, municipalité 20%.

Avis du directeur : favorable

Avis du Comité : favorable à l'unanimité. Subvention « 80^{ème} anniversaire de la Libération » accordée pour un montant de 2.500€ dans l'attente de la délégation de crédits mise en place à cet effet.

N°2 Subvention demandée par la commune de Zonza pour son projet étudié au point 6.1 –

Pour rappel, création de podcast « Mimoria Viva : Vivre en Résistant – les voix de la mémoire »

Coût total de l'opération : 6.842€ HT / **participation demandée : 2.052,60€**, soit 30% du budget / autres institutions sollicitées et montant des financements demandés : Commune 40%, Collectivité de Corse 30%.

Avis du directeur : favorable

Avis du Comité : favorable à l'unanimité. Subvention « 80^{ème} anniversaire de la Libération » accordée pour un montant de 2.052,60€ dans l'attente de la délégation de crédits mise en place à cet effet.

Ordre du jour point n°7.1 - Demandes de subvention relative aux drapeaux associatifs :

M. Christian Campinchi, adjoint du directeur chargé du volet reconnaissance et réparation, présente un dossier de subvention concernant l'achat d'un drapeau.

« La délégation de Corse-du-Sud du Souvenir Français » formule une demande pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Pour rappel, la nouvelle directive générale 23/D du 17 février 2023 concernant la gestion des drapeaux associatifs précise les modalités d'attribution de ces subventions.

L'association a fourni les pièces suivantes :

- Un courrier de demande du président.
- La facture d'un montant de 848,71€ (huit cent quarante-huit euros et soixante et onze centimes)
- Les statuts de l'association
- Un RIB
- Le numéro de SIRET et le code APE de l'association.

Cette demande qui est conforme à la directive reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission.

En conséquence et selon les barèmes en vigueur, l'ONACVG octroie la somme de 400€ (quatre cent euros) à l'association.

Ordre du jour point n°7.2 – Examens des dossiers d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau

M. Christian Campinchi, adjoint au directeur chargé du volet reconnaissance et réparation, présente les demandes de diplôme d'honneur de porte-drapeau :

À titre d'information, suite à la refonte de la circulaire 23/D/ONACVG en date du 17 février 2023 le diplôme d'honneur de porte-drapeau délivré initialement pour des services rendus pour 3, 10 ,20 et 30 années modifié par arrêté du 12 juillet 2023 peut l'être dorénavant également pour 40, 50 et 60 ans.

Cinq demandes sont présentées :

Souvenir Français délégation de Corse-du-Sud

Monsieur Gaston Leroux-Lenci
Durée des services 3 ans titulaire
Soit une obtention du diplôme pour 3 ans de services

Union départementale des personnels et retraités de la gendarmerie de la Corse-du-Sud

Monsieur Michel Longis
Durée des services 5 ans suppléant
Soit une obtention du diplôme pour 3 ans de services

Association des anciens combattants et victimes de guerre section Sud Corse

Monsieur Jean-François Pasqualini
Durée des services 16 ans suppléant
Soit une obtention du diplôme pour 10 ans de services

Monsieur Noël Valli
Durée des services 16 ans suppléant
Soit une obtention du diplôme pour 10 ans de services

Union nationale des combattants de la Corse-du-Sud

Monsieur Emile Clementi
Durée des services 12 ans titulaire
Soit une obtention du diplôme pour 10 ans

Pour l'ensemble des demandes, la commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Félicitations aux nommés et promus pour leur dévouement exemplaire.

Ordre du jour point n°8 – Questions et interventions diverses

Le directeur rappelle les dates de réunion à venir jusqu'à la période estivale :

- **Jeudi 24 avril 2025 à 14h30** au siège de l'Office 2a : Réunion du jury du concours « Bulles de Mémoire » ;
- **Mardi 29 avril 2025 à 14h30** au siège de l'Office 2a : Réunion de la commission solidarité ;
- **Mercredi 4 juin 2025 à 15h** dans les jardins de la préfecture : Remise des prix aux lauréats des concours pédagogiques ;
- **Mardi 24 juin 2025 à 14h30** au siège de l'Office 2a : Réunion de la commission solidarité ;
- **Mercredi 25 juin 2025 14h30** salle Erignac puis 16h30 dans les jardins : Session plénière du Conseil ACVG mémoire de la Nation avec remise de Croix du Combattant et annonce du départ du directeur de l'ONaCVG2a.

Il salue également les nouvelles prises de fonctions en qualité de président de l'Association départementale des anciens combattants 2A (ADAC2A) - Maginot n°160 et de l'Union nationale des combattants de la Corse-du-Sud, par le Lieutenant-Colonel (ER) Albert Defranchi, membre du Conseil et de ses commissions. Sans oublier le magnifique travail réalisé depuis des années par M. Mathieu Casanova, 1^{er} vice-président du Conseil départemental au sein de l'ADAC2A. Il en devient président honoraire et conserve la présidence de l'Union départementale des anciens combattants de la Corse-du-Sud. Le directeur note avec satisfaction que ces passages de relais se réalisent de façon sereine et naturelle dans le

respect des anciens avec le souci d'œuvrer dans l'intérêt du bien commun.

Tous deux sont longuement applaudis par les administrateurs présents.

Puis...

Lecture de l'intervention du président de la commission mémoire Raoul Pioli, empêché, par le président de séance Mathieu Casanova :

Par définition, la Commission mémoire se positionne comme la gardienne de la « mémoire combattante » au côté de l'armée active. Le propos de ce jour abordera les événements de l'année 2024 liés au monde combattant insulaire, présentera les initiatives pour l'année 2025 et fera part des interrogations soulevées par le jugement de l'Histoire d'hier à l'aune des critères d'aujourd'hui.

Tout d'abord, au niveau national :

- En premier lieu, fin décembre 2025, un sous-officier insulaire sera mis à l'honneur au niveau national. Proposé en 2022 par la Fédération 1939-45, **Simon Fraticelli**, ex Adjudant-chef de tirailleurs marocains, originaire d'Olméti-di-Capocorso (2B), a été retenu pour parrainer la 389^e promotion de sous-officiers à l'École de St Maixent. Né en 1921 et décédé en 2021, il était Commandeur de la Légion d'honneur avec 8 titres de guerre obtenus en 1944-45 et en Indochine.

- En second lieu, pour 2025, deux dossiers de parrainage de promotions sont en cours d'élaboration par la Fédération 1939-45 :

- Le premier concerne une promotion d'officiers au nom du **Colonel** d'infanterie **Dominique Taddei** (1919-2003), originaire de Corte. Il était Grand Officier de la L.H., de surcroît Médaillé militaire, titulaire de 16 citations individuelles dont 1 anglaise et 1 américaine.

- Le second concerne une promotion de sous-officiers au nom de l'**Adjudant-chef** du Train **Dominique Spinosi** (1921-2021), originaire de Galéria en Haute-Corse. Il était Commandeur de la L.H., Médaillé militaire, titulaire de cinq citations individuelles.

Ensuite, au niveau local :

- D'une part, en 2024, la Commission mémoire a proposé cinq héroïques combattants ajacciens pour donner leurs noms à des artères de la ville d'Ajaccio. La municipalité, que l'on doit remercier vivement, les a retenus dans le secteur des Sanguinaires. Pour rappel, il s'agit par ordre alphabétique : de l'aumônier militaire parachutiste **François Casta**, Grand Croix de la L.H, du **Général Jacques Muzi**, Grand Officier de la L.H, du **Capitaine François Scarbonchi**, Commandeur de la L.H, du Colonel **Paul Rognoni** et du **Colonel Dominique Taddei** tous deux Grand Officier de la L.H.

Si les riverains de ces nouvelles rues ignorent leur passé militaire, le monde combattant sait que ces cinq noms totalisent 50 citations individuelles pour faits de guerre, dont 13 palmes, acquises au service des armes de la France sur tous les champs de bataille de 1939-45, d'Indochine et d'Algérie.

- D'autre part, dans le cadre du 85^e anniversaire de la création de l'Ordre de la Libération, il est prévu pour 2025 la diffusion d'un film documentaire sur les Compagnons de la Libération originaires de la Corse.

Diffusé sur FR3 Corse/Via Stella, intitulé « **L'épopée des compagnons de la Libération corses** », il a été conçu et réalisé par M. **Emmanuel Bernabéu-Casanova** et produit par Mme **Michèle Casalta**.

Il convient de rappeler que sur les 1038 combattants faits Compagnons par le **Général de Gaulle**, 39 étaient des Corses, nés sur l'île, sur le continent où aux colonies d'alors.

Ce documentaire comportera une série de 7 épisodes de 26 minutes, insérant les Compagnons de la Libération Corses dans les grands épisodes de la Libération de la France.

- Par ailleurs, il faut rappeler qu'en 2020, la Fédération 39-45, avait déjà mis à l'honneur, au niveau national, l'**Adjudant-chef Santini** (1917-1978), Compagnon de la libération, choisi pour parrainer la 345^e promotion de sous-officier d'active à l'école de Saint-Maixent.

Enfin, et pour conclure :

Il convient de relever les mesures prises par certaines municipalités. Ces dernières ont maintenant tendance à réécrire l'Histoire nationale d'hier, en fonction des critères d'aujourd'hui. Généralement, cela se traduit par des changements de noms de rues. Baptiser une rue, place ou stade, est un symbole fort car on place la mémoire d'hommes ou de femmes au cœur du quotidien de tous les concitoyens. Les débaptiser c'est effacer la mémoire et les sacrifices consentis, c'est renier son histoire. Pour information, on retiendra quelques exemples relevés dans la presse :

- La mairie de Paris à débaptisé l'avenue « **Maréchal Bugeaud** » pour lui donner le nom d'avenue « **Hubert Germain** », le dernier des 1038 Compagnons de la Libération. Si l'on peut se réjouir de cela, on peut aussi regretter de voir le **Maréchal Bugeaud** rayé de l'Histoire de la France.
- A Toul, une statue du **Général Bigeard** fait polémique dans sa ville natale. La mairie a soutenu le projet qui est maintenant contesté par diverses associations révisionnistes de la politique coloniale française d'hier.
- A Lyon, c'est la statue du **Sergent Blandan**, héroïque sous-officier tombé au combat en 1842, lors de la conquête de l'Algérie, qui est sur la sellette. Elle n'est pas encore déboulonnée mais en novembre 2024 la municipalité écologiste ayant été saisie par des associations révisionnistes a fait installer une plaque explicative sur son socle.
- A Nice, c'est la statue de **Jeanne d'Arc** qui fait polémique. Edifiée sur la place de l'église Jeanne d'Arc, le préfet demande sa démolition pour manquement aux obligations de publicité, le maire s'y refuse et fait bétonner le socle.
- A Porto-Vecchio, la municipalité débaptise en grande partie la « **rue de Commandant l'Herminier** » pour lui donner le nom du militant nationaliste **Charly Andreani** assassiné en 1996 lors des luttes entre clans.

Après cette énumération, qu'il n'y a pas lieu de commenter ici, chacun est libre d'en tirer ses propres conclusions.

J'en ai terminé et je vous remercie pour votre écoute.

L'assistance remercie le président Raoul Pioli pour son investissement indéfectible.

Puis M. le Capitaine de Vaisseau Régis de Cacqueray-Valmenier, commandant la marine en Corse et DMD2A informe les membres de la commission sur 2 points mémoriels importants, à savoir :

- Du 5 au 7 mai 2025, à l'initiative d'officiers stagiaires à l'Ecole de guerre, l'opération Casabianca permettra à de jeunes orphelins de parents militaires, de naviguer sur les traces du Commandant L'Herminier entre Toulon et Cargèse. Le point final de cette opération sera une cérémonie le mercredi 7 mai à 11 heures, au monument, élevé sur la D81, dans l'est de l'anse de Topiti, qui commémore le débarquement de 4 commandos par le Sous-marin Casabianca, dans le cadre de la mission Pearl Harbor.
Cette cérémonie organisée avec la mairie de Cargèse est ouverte à tous ;
- Du 24 au 25 mai 2025, le patrouilleur de haute mer Commandant Ducuing, viendra en escale à Ajaccio pour saluer une dernière fois sa ville marraine, avant son retrait du service prévu à l'été 2025. Le programme des manifestations de cette escale est en cours d'élaboration avec la mairie d'Ajaccio.

L'assistance le remercie chaleureusement pour ces annonces liées au devoir de mémoire et également pour sa belle initiative d'associer le monde combattant à des levées de couleur mensuelles très prisées sur la base navale d'Aspretto avec à l'issue un petit déjeuner intergénérationnel, facteur de cohésion et de partage de valeurs...

Ensuite, M. l'inspecteur d'académie Dominique Poggioli, DASEN2A, ainsi que M. Christian Bacci représentant M. le maire d'Ajaccio se félicitent des relations établies et entretenues entre leurs institutions et le service de l'ONACVG de la Corse-du-Sud et confirment bien sûr la prise en compte des différents sujets évoqués, chacun en ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance M. Mathieu Casanova après avoir procédé à un dernier tour de table se réjouit, tout comme Mme Martine Vignocchi, représentant M. le Préfet, de la qualité des échanges réalisés lors de cette réunion, remercie chaleureusement l'ensemble des participants puis M. Jacques Vergellati et son équipe pour le travail accompli.

Il précise que la prochaine commission mémoire aura lieu courant octobre et clôt la séance à 12 heures 20.

Le Président de séance



Mathieu Casanova

Le Secrétaire de séance,
directeur de l'ONaCVG 2A



Jacques Vergellati

(voir annexe à la suite)

CALENDRIER OFFICIEL 2025 DES CEREMONIES COMMEMORATIVES 2A
sous l'égide du Conseil département pour les ACVG et la mémoire de la Nation présidé par M. le Préfet
(hors suppléments éventuels)

DATE	INTITULE
* Jeudi 6 février	Cérémonie commémorant le 27 ^{ème} anniversaire de la mort du Préfet Claude Erignac
Samedi 15 février	170 ^{ème} anniversaire du naufrage de la Sémillante - commune de Bonifacio
Mardi 11 mars	Journée Nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
Mercredi 19 mars - matin	Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
<i>Mercredi 19 mars - a/m</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Fred Scamaroni (82^{ème})</i>
Dimanche 27 avril	Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
Jeudi 8 mai	Commémoration de la victoire de 1945 (80^{ème})
<i>Vendredi 9 mai</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Danielle Casanova (82^{ème})</i>
<i>Lundi 19 mai</i>	<i>223^{ème} anniversaire de la création de la Légion d'Honneur (19 mai 1802)</i>
Mardi 27 mai	Journée Nationale de la Résistance (82 ^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance)
Dimanche 8 juin	Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine
<i>Mardi 17 juin</i>	<i>Cérémonie d'hommage à André Giusti et Jules Mondoloni (82^{ème})</i>
Mercredi 18 juin	Commémoration de l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940
Lundi 14 juillet	Fête nationale
Dimanche 20 Juillet	Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes » de France
<i>Lundi 18 août</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Pierre Griffi (82^{ème})</i>
<i>Samedi 30 août - matin</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Michel Bozzi (82^{ème})</i>
<i>Samedi 30 août - a/m</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Jean Nicoli (82^{ème})</i>
<i>Mardi 9 septembre</i>	<i>82^{ème} anniversaire de la Libération d'Ajaccio et de l'Insurrection libératrice</i>
Jeudi 25 septembre	Journée Nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
<i>Dimanche 2 novembre</i>	<i>Journée traditionnelle d'hommage aux « Morts pour la France » et à leurs familles au Carré militaire St Antoine</i>
Mardi 11 novembre	Commémoration de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de tous les morts pour la France
<i>Dimanche 23 novembre</i>	<i>Commémoration de la disparition des 24 marins du dragueur de mines Marie-Mad dans le golfe d'Ajaccio le 23 novembre 1943</i>
<i>* Mardi 2 décembre</i>	<i>Commémoration de la victoire de la Bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805)</i>
Vendredi 5 décembre	Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

En gras : cérémonies commémoratives nationales (pavoisement des bâtiments publics obligatoire)

En italique : cérémonies commémoratives locales. Pour les commémorations mentionnées en rouge sur le thème de la Résistance et en bleu pour les autres thèmes, la maîtrise de cérémonie est assurée par la Ville d'Ajaccio

En italique avec * : cérémonies commémoratives locales à caractère particulier

Nota : ces cérémonies se déroulent sur la commune d'Ajaccio, sauf Sémillante. Les horaires, lieux précis et déroulés figurent sur les PV de la Commission Mémoire départementale.